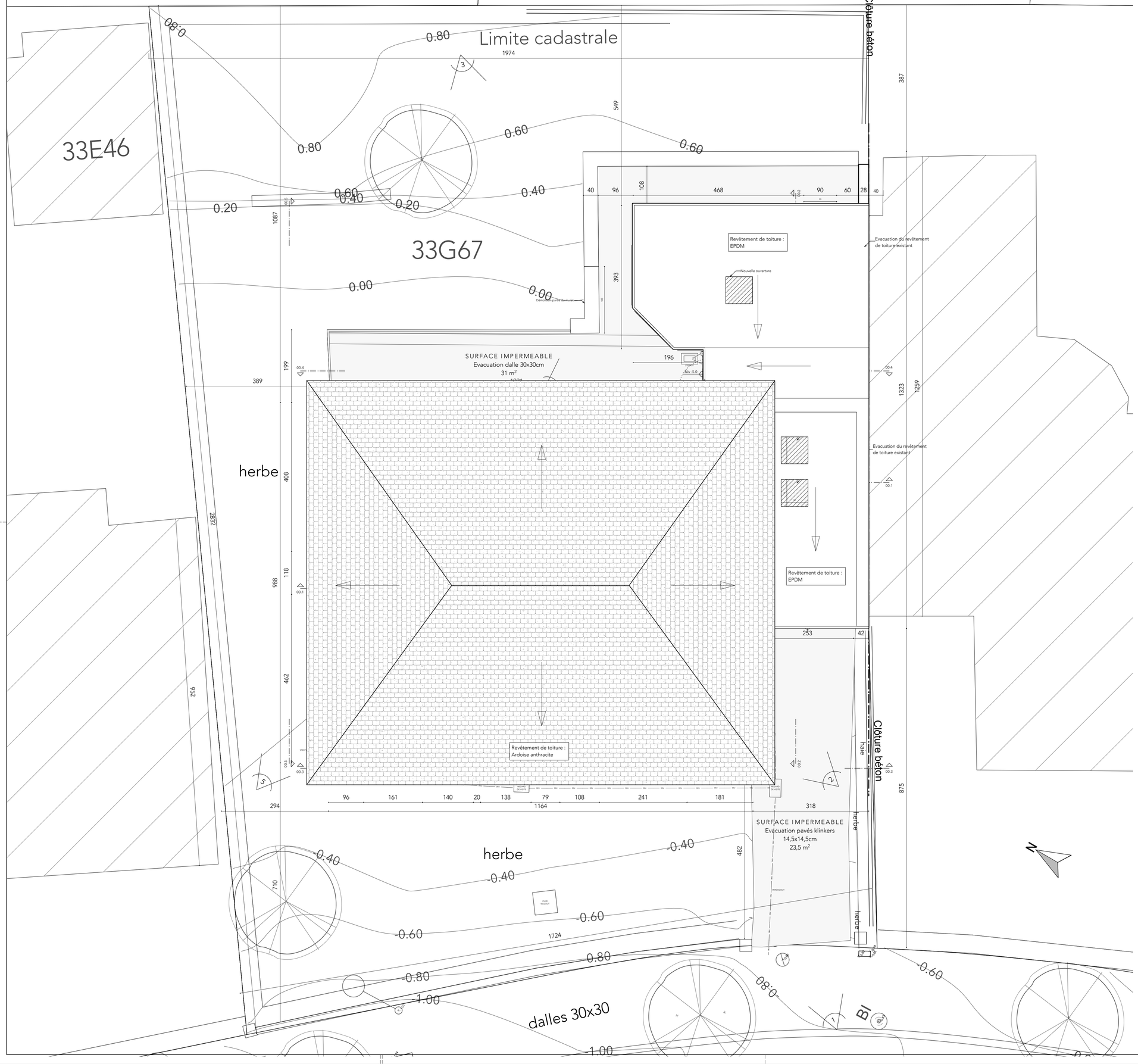


MATERIAUX DE FACADE EXISTANTE :

1. Brique de parement peint en blanc
2. Chassis en PVC teinte Blanc
3. Toiture ardoise anthracite
4. Porte de garage coulissante, métallique blanche
5. Chassis coulissant en bois teinté foncé
6. Bloc de verre
7. Porte d'entrée en bois peint blanc et vitrage

LEGENDE :

- Maçonnerie existante
- Modifications/démolitions
- Surface imperméable à évacuer
- Toiture en ardoise anthracite
- Pierre naturelle de sous-bassement facaçade
- Pleine terre
- DEU — Egouttage
- D.E.P Descente d'eau de pluie
- Arbre existant

COLLABORATION

MODIFICATIONS	Date:	ind:

REMARQUES

N.B: Toutes les cotes sont donnees a titre indicatif et sont a relever sur place par les entreprises concernees avant travaux. Tous nos plans, exquisses, croquis, etc. restent notre entière propriété. Ils ne peuvent etre copiés ni tansmis à des tiers sous peine de dommages et intérêts sans préjuice de poursuites pénales (Loi du 22 mars 1996 et convention de Berne du 9 septembre1996 sur les droits d'auteur): en cas de non exécution des travaux , ces documents devrons nous être restitués. Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes sur place avant travaux.

1. l'entrepreneur se reporte aux plans de detail et a l'ensemble des documents de soumission et d'execution.
2. les informations relatives a la stabilite indiquees aux plans de l'architecte sont donnees a titre indicatif. tous les elements structurels font l'objet d'une etude particuliere a laquelle l'entrepreneur se reporte.
3. de meme, toutes les données concernant les techniques speciales (electricite, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, conditionnement d'air, ascenseur, etc...) sont reprises a titre indicatif. l'entrepreneur se reporte des lors aux etudes specifiques.
4. les dimensions et les niveaux des ouvrages existants et/ou du terrain sont donnes a titre indicatif. l'entrepreneur est tenu de les verifier in situ. il previendra l'architecte de toute erreur ou confusion avant execution.

N° DOSSIER:	NOM DU DOSSIER:	PHASE EN COURS:	DATE:	ECHELLE:
2606	MARTIN_AUD	PERMIS D'URBANISME	8/09/26	1:50

DENOMINATION PROJET: RENOVATION MAISON UNIFAMILIALE

PLAN: PLAN DE TOITURE EXISTANT

COMMENTAIRES:

APPROBATION MAITRE DE L'OUVRAGE:	APPROBATION ARCHITECTE:	APPROBATION ENTREPRENEUR:

LOCALISATION DU PROJET:	ADRESSE MAITRE D'OUVRAGE:	
Section E, numéro 33/G/67, lot 711 Rue Firmin Martin 6, 1160 Auderghem		
	DESSINATEUR: MP	N° PLAN: 2 / 9